

TAMBOUR

2^{ème} semestre 2024

EMANVILLE



Le mot du Maire,

Chères Emanvillaises, chers Emanvillais,

2024 aura été une année encore bien chargée, en pluie, en politique nationale avec la dissolution de l'assemblée nationale et les projets communaux...

Coté politique nationale, nous devons rester vigilants sur les baisses de dotations de l'état pour garder notre budget à l'équilibre.

Les projets communaux aboutis et encours.

Rue Maubuisson, nous pouvons être satisfaits du résultat malgré quelques poches d'eau qui se résorbent assez rapidement, nous avons une belle rue.

La rénovation de la salle polyvalente, l'architecte nous a présenté des esquisses et avec la commission nous avons travaillé dessus pour apporter des modifications, ça suit son cours. La révision du P.L.U, une première réunion a eu lieu avec le cabinet PLANIS, ce projet est sur une durée de 24 mois.

Le livre de la commune, nous avons arrêté une date avec l'historien /écrivain pour vous le présenter le 15 juin 2025

Dans les projets que nous débattons en conseil pour 2025 : la rénovation de la salle des associations, changement de l'éclairages public en LED, la défense incendie dans la partie sud du village et d'autres petits projets d'aménagements.

Interrogation de tous et ce qui est bien légitime, le commerce, nous n'avons pas de nouvelle lors de la sortie du tambour, notre souhait est une réouverture rapide.

Nous vous laissons découvrir ce bulletin nouvelle génération, nouvelle présentation, et toujours une page pour vos retours

Nous vous donnons rendez-vous le 12 janvier pour la galette des rois et les vœux du maire.

Le conseil se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année

Thierry Dulut, maire

SOMMAIRE

Éditorial

La vie communale

Etat civil

Les évènements passés et à venir

Horaires de vos services

La vie associative

Interview d'un habitant

Informations diverses

Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Votre avis nous intéresse

La vie Communale

État civil



Aucune naissance pour le 2^{ème} semestre 2024



- Le 20 juillet 2024 Mme Glever & M. Jourdain
- Une union a été célébrée le 24 août 2024
- Le 28 août 2024 Mme Rollet & M. Migeon
- Une union a été célébrée le 26 octobre 2024



- Le 07 septembre 2024 Mme Davoust Née Poulain
- Le 01 novembre 2024 M. Contentin

[Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#) , Nous ne pouvons citer toutes les personnes concernées sans leurs autorisations ou celles des familles.

UN PETIT RAPPEL DES AIDES OCTROYÉES PAR LA COMMUNE

- **Prise en charge de la participation présence verte :**
Aide financière de 7.62 euros/ personne/mois pour les personnes à mobilité réduite, personnes âgées, seules... qui ont un contrat présence verte.
- **Destruction et éradication du frelon asiatique :**
La commune propose une participation aux administrés qui en font la demande soit 30 % de leur facture dans la limite de 50 euros maximum.
- **Participation à un voyage scolaire ou à un séjour linguistique pour tous les enfants habitants la commune :**
Sur demande écrite accompagnée d'un RIB et d'un justificatif de participation à un voyage scolaire ou séjour linguistique, la commune attribue la somme de 100 euros.
- **Aide financière pour les activités sportives ou culturelles des enfants de la commune scolarisés adhérents d'une association sportive et culturelle :**
Sur demande écrite des parents avec RIB, justificatif de domicile, facture. Réservée à une seule activité par enfant scolarisé de la commune de 3 à 18 ans. Soit 20 € par enfant pour une activité.

Calendrier de collecte des déchets 2025

CALENDRIER DE COLLECTE 2025

Crosville-la-Vieille / Sainte-Colombe-la-Commanderie /
Le Tilleul-Lambert / Emanville / Brosville

Fréquence de collecte : Toutes les 2 semaines (pour les 2 poubelles)

LE SAVIEZ-VOUS ?

La **litière végétale** peut être **compostée**. Plus écologique et plus économique !

<p>Janvier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 13 • Lundi 27 	<p>Février</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 10 • Lundi 24 	<p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 10 • Lundi 24
<p>Avril</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 7 • Mardi 22 	<p>Mai</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 5 • Lundi 19 	<p>Juin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 2 • Lundi 16 • Lundi 30
<p>Juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mardi 15 • Lundi 28 	<p>Août</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 11 • Lundi 25 	<p>Septembre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 8 • Lundi 22
<p><i>Collectes supplémentaires : la poubelle GRISE sera collectée CHAQUE semaine en juillet et août</i></p>		
<p>Octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 6 • Lundi 20 	<p>Novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 3 • Lundi 17 	<p>Décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 1 • Lundi 15 • Lundi 22 • Lundi 29

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'**essuie-tout** se composte (sinon, direction la poubelle grise).

ASTUCE

Mettre une **alarme** sur son téléphone la **veille de la collecte** permet d'éviter les oublis de sortie de poubelles !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le **textile** (même troué ou déchiré) peut se recycler dans les **bonnes textiles**.

NE VOUS TROMPEZ PLUS

Flashez le code



Guide du tri CITEO

Vous ne jetterez plus vos déchets par hasard !

4

ÉLU RURAL — RELAIS — DE L'ÉGALITÉ



AMRF

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

Pour lutter contre les violences et les inégalités en milieu rural, l'AMRF a répondu à un appel à manifestation d'intérêt interministériel visant à mettre en place ces actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes et de la lutte contre les violences.

Avec sa nouvelle action « Élu Rural Relais de l'Égalité », l'association continue la trajectoire inaugurée lors du congrès « la Femme, la République, La commune ».

ERRE a vocation à s'appliquer à toute situation de discrimination rencontrée sur une commune rurale : Raciale, LGBTQI+, situation de handicap...

Les élus sont formés à accueillir la parole des victimes et à les orienter vers les structures d'accueil les plus adaptées.

L'action **ERRE** se décline autour de trois axes, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau.

1 - La désignation d'élus référents volontaires départementaux et communaux.

2 - La formation de ces élus- formation à l'accueil, à l'accompagnement et à l'aide des victimes ; participation aux différents forums réguliers en visioconférence ; grâce à des interventions d'experts.

3 - L'animation d'un réseau national et départemental, mettant en lien l'ensemble des acteurs impliqués afin de travailler en complémentarité.

Le rôle de l'élu en proximité sera celui de « **RELAIS** », pour ce faire l'élu relais municipal :

Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission.

Est identifié au sein de la commune : livret accueil, panneau affichage, journal municipal...

Est joignable facilement (par mail, boîte aux lettres Mairie)...

Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé garantissant la confidentialité.

S'engage à respecter la confidentialité

Met tout en œuvre pour entrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime.

Peut mettre en place des actions de sensibilisation auprès de divers publics- prévention auprès des jeunes...

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide de soutenir cette action et désigne Mme Françoise Dumont, 1^{er} adjointe comme « élu.e relais de l'égalité » au sein du conseil municipal.

INFORMATION IMPORTANTE

Le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2021 a mis en évidence des arrivées d'eaux claires dans le réseau d'assainissement, perturbant le fonctionnement de la station d'épuration et sa conformité.

Des travaux vont être engagés en domaine public pour renouveler une partie des réseaux dégradés, rue du Plessis et rue St Etienne. Ce dossier est en attente de l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau pour démarrer courant 2025.

En parallèle de ces travaux en domaine public, **l'Agence de l'Eau subventionne également les travaux de mise en conformité des assainissements en domaine privé.**

L'objectif est de gérer les eaux pluviales sur votre parcelle et de rejeter toutes les eaux usées (y compris lave-linge, évier de sous-sol) au réseau de collecte dédié.

Les habitations non enquêtées lors du Schéma Directeur ou identifiées comme non conformes vont recevoir un courrier pour réaliser un contrôle de conformité précis avec établissement du chiffrage des travaux à réaliser.

Cette visite sera réalisée par la société BFIE et est entièrement prise en charge par la commune. Les modalités de prise de rendez-vous seront décrites sur les courriers qui seront diffusés en janvier.

A l'issue de ces enquêtes parcellaires, une entreprise de travaux sera retenue pour mettre en œuvre les travaux en domaine privé. L'Agence de l'Eau et la commune vous accompagnerons dans votre mise en conformité, avec signature d'une convention individuelle pour les propriétaires concernés, afin de leur faire bénéficier des subventions.

Je compte sur votre participation active à ces enquêtes parcellaires et votre bon accueil au technicien de la société BFIE.

Les évènements passés

Le repas des anciens

Belle Table



Notre magnifique doyenne et flamboyant doyen



Toujours Alertes



Nos serveurs

La cérémonie du 11 novembre

Cette année 2024 aura fédéré les enfants de l'école d'Emanville et leur enseignante autour du monument.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli la nouvelle présidente de l'amicale des anciens combattants, Mme LEGALL.



Le beaujolais nouveau

Cette nouvelle édition du beaujolais nouveau a réuni une soixantaine de personnes.

Beaujolais rouge, blanc, et rosé ont été dégustés et ont révélé tous leurs arômes.

Un remerciement au comité des fêtes pour l'organisation et le bon déroulement de cette manifestation.

Les évènements à venir

Les vœux du Maire le 12 janvier

Le Troc aux plantes le 30 mars

Les pâques des enfants le 26 avril

Cérémonie du 8 mai

La fête des mères le 24 mai

Info services



Mairie d'Emanville, Rue Saint Etienne 27190 Emanville

Tél : 02 32 35 43 24

Mail : commune-emanville@orange.fr

Accueil du public : mercredi de 9h à 11h30

Jeudi de 17h à 19h

Samedi de 9h à 11h30

Les permanences de M. Le Maire et ses adjoints :

Jeudi de 18h à 19h

Samedi de 10h à 11h



Les services de l'agence postale

mardi au samedi

9h à 11h30

et de

17h à 19h le jeudi

Tél : 02 32 67 03 66

Mail : ap.emanville@laposte.fr

Déchèterie de Crosville -la-Vieille

Route du Moulin brûlé
27110 CROSVILLE LA VIEILLE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : 14h-17h30

Mercredi : 9h30-12h30 et 14h-17h30

Jeudi : fermée

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h30-12h30 et 14h-17h30

Le point vert

Du 1^{er} avril au 30 novembre, le mercredi et le samedi de 14h à 17h30 sauf novembre 17h



Congés de fin d'année

**Mairie
et
Agence postale communale**

Du
Mardi 24 décembre 11h30
Retour
Le jeudi 02 janvier 2025 à 9h



Poissonnerie ambulante

Vous pouvez contacter Thomas au 06 27 77 75 67
Congés du 24/12/24 au 06/01/25



Doct'EURE Vélo
Prochain passage
Jeudi 27 février 2025

Bonnes fêtes à tous

La vie associative

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'EMANVILLE

En présence de Monsieur le Maire, de membres du conseil municipal, de Mme NEEL et de quelques élèves, les habitants sont venus nombreux pour cette commémoration du 11 novembre au pied du monument aux morts. Suite à un travail sur la mémoire et la liberté, les enfants de l'école ont déposé un tableau plein de colombes afin d'agrémenter le pupitre de présentation.

Après l'appel aux morts, une gerbe a été déposée au pied de la stèle, l'hymne nationale a été repris par toute l'assistance. La cérémonie se termine par un verre de l'amitié offert par la commune à la salle des fêtes.

La collecte des bleuets a été reversée au centre national des bleuets. Merci de votre générosité.

L'amicale réunie en assemblée générale a élu un nouveau bureau :

- Présidente : Mme Valérie LEGALL
- Trésorier : M. Michel BARBEY
- Secrétaire : Mme Françoise DUMONT
- Porte drapeau : M. Rudy LEGALL

Membres actifs : M. ETARD Jean Pierre, M. LEMARCHAND Guy, M. BERSOT Stéphane et M. VANDENBERGUE Michel.

Date à retenir : 8 mai 2025 commémoration 39/45 et animation.

Un concours de coinchée est à prévoir dans le premier semestre.

L'ensemble de l'amicale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Mme LEGALL Valérie
Présidente

LE COMITE DES FETES D'EMANVILLE

Le comité des fêtes remercie les 264 convives qui ont participé à la Saint Cochon., ainsi que les personnes qui ont aidé aux préparatifs et au bon déroulement de cette manifestation.

Le comité des fêtes vous annonce 2 nouvelles dates à retenir :

LA SAINT PATRICK le 15 mars

LA FÊTE DE LA MUSIQUE le 21 juin

LE FOYER RURAL

Toute l'équipe du Foyer Rural remercie toutes nos adhérentes et adhérents pour votre fidélité ainsi grâce à vous, les cours se déroulent dans la joie et la bonne humeur chaque semaine.

Nous vous rappelons qu'un nouveau cours de « Sport adapté » peut commencer le jeudi 9 janvier 2025, n'hésitez pas à prendre contact avec Carmen au 06.22.10.51.35 elle pourra être à l'écoute de votre souhait ou objectif afin de mettre en place le programme sportif adapté.

Nous vous souhaitons de passer de Joyeuses Fêtes de fin d'année entourées de vos proches.

Prenez soin de vous !



Envie de pratiquer une activité physique ou de reprendre après un soucis de santé ou simplement reprendre une activité à son rythme ?

Activités Physiques Adaptées

Venez-nous rejoindre :



Le jeudi de 9h30 à 10h30 à la salle des fêtes d'EMANVILLE

Des exercices de :

Renforcement musculaire

Souplesse

Équilibre

Mais aussi :

Cardio-respiratoire

Coordination

Mémoire

Avec une animatrice sportive certifiée APA (Activités Physiques Adaptées), qui vous proposera des exercices à réaliser à votre rythme



Pour plus de renseignements contactez-moi au : 06 22 10 51 35



Les actions de l'Asparel

La boum des écoles a eu lieu cette année le samedi 30 novembre dans la salle des fêtes prêtée par la mairie d'Emanville. Organisée par l'Asparel, l'association des parents d'élèves, cette manifestation vise à permettre aux enfants de passer un bon moment ensemble mais également à récolter de l'argent au bénéfice des écoles. Les enfants des écoles du Plessis, de Barquet et d'Emanville ont pu participer à des ateliers créatifs (cartes de Noël, lutins en bois, sapins en feutrine, tatouages, perles, scoubidous.) Le père Noël est venu rendre visite aux enfants et ils ont pu prendre des photos avec lui dans un beau décor festif. Les papilles n'étaient pas en reste avec les crêpes, accompagnées de vin chaud pour les adultes et de sirops pour les enfants. Le plein d'énergie ainsi effectué, il ne restait plus qu'à danser et à s'amuser ! Merci à tous les bénévoles qui ont donné du temps ou prêté du matériel.

Des ventes seront organisées tout au long de l'année afin de vous faire bénéficier de produits de qualité tout en récoltant de l'argent pour les enfants des écoles. Saucissons, biscuits, plantes : le choix est varié. La kermesse des écoles aura lieu cette année le samedi 28 juin 2025 à Emanville. N'hésitez pas à acheter des tickets pour gagner les nombreux lots de notre tombola. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : plus nous sommes nombreux, plus il est facile d'organiser des événements et de récolter de l'argent au bénéfice des écoles.

Bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt en 2025 !

L'équipe de l'Asparel.



INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous sommes ravis d'accueillir tout au long de l'année les nouveaux arrivants.

Merci à tous d'avoir choisi Emanville et bien entendu si vous avez la moindre question, nous sommes là, n'hésitez pas.

M. le Maire et ses adjointes sont disponibles sur rendez vous ou aux heures de permanence de la Mairie

Un livret d'accueil est disponible en Mairie

Recensement citoyen

Tous les garçons et les filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire, c'est une obligation légale.

Vous pouvez vous inscrire en Mairie ou sur internet.

Vous devrez vous munir des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide.
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile de - de 6 mois

la Mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devrez conserver précieusement.

En effet elle vous sera demandée à chaque inscription à un examen ou un concours (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)

Suite à votre recensement citoyen, vous serez inscrit d'office sur les listes électorales

Stationnement interdit

Il est important de respecter le code de la route pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route, y compris les piétons.

Le code de la route indique aux piétons qu'ils doivent utiliser le trottoir lorsqu'il existe.

Le trottoir est interdit à la circulation de tout véhicule (y compris les vélos et, depuis 2019 les engins de déplacement individuels)

Merci de faire preuve de civisme en stationnant vos véhicules de manière appropriée, et en laissant les trottoirs libres pour les piétons.



ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

Aboyer est certes un comportement normal pour un chien.

Les aboiements continuels et prolongés constituent un trouble anormal, une nuisance.

La loi pénalise les propriétaires de chiens qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Merci d'être vigilant avec vos animaux.



BRUITS DE JARDINAGE ET BRICOLAGE



Les travaux de bricolage ou de jardinage, doivent être effectués aux jours et horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Le bruit occasionné par les outils ou appareil à moteur sont susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

La Mairie tient à rappeler que la traversée du village doit se faire à une vitesse adaptée aux lieux :

50 km/h maximum.

Des panneaux précisent que le passage dans le centre Bourg est limité à

30 km/h.

Encore trop d'automobilistes roulent beaucoup trop vite.

RESTEZ VIGILANTS POUR LA SECURITE DE TOUS



Inscription sur les listes électorales

Les Prochaines élections seront en 2026 pour « les Municipales ».

Afin de pouvoir voter dans votre commune de résidence, vous devez être inscrits sur la liste électorale.

Pensez à vous inscrire si vous avez déménagé en Mairie ou sur internet...

Pour ce faire vous devrez fournir les documents suivants pour la Mairie.

- Votre pièce d'identité à jour.
- Votre justificatif de domicile de - 3 mois

Par internet

- www.service-public.fr
- puis inscription sur les listes électorales



Vous avez 18 ans c'est votre première occasion de voter, pas de panique !

Vous avez été recensés vous êtes automatiquement inscrits sur les listes électorales.

Entretien des haies

Les haies, buissons et arbres des propriétés privées qui bordent les routes prennent de l'ampleur.

Cette abondante végétation peut se révéler dangereuse pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers de la route mais aussi celle des piétons.

Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires qu'ils ont obligation de tailler et d'entretenir les haies et pelouse qui jouxtent leur propriété.



Le brûlage est interdit tout au long de l'année

(Interdit par arrêté préfectoral consultable sur le site de la commune ou sur le site de la préfecture de l'Eure. (Arrêté D3 SIDPC 20 144 relatif au brûlage à l'air libre).

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450€.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

Toit

Tuiles (réfection toiture) : DP

Auvent, préau appentis...

Moins de 5 m² : aucune formalité

Moins de 20m² : DP

Plus de 20 m² : PC

Aménagement de combles ou tout autre aménagement en espace en plus de l'habitation.

Moins de 5 m² : aucune formalité (si aucune modification de l'aspect extérieur du bâti).

Moins de 20m² : DP

Panneaux solaires, parabole, velux : DP

Façade ravalement : DP

Création d'une ouverture ou changement de Menuiseries extérieures : DP

Terrasse non couverte de plein pied

Sans surélévation ni fondation profonde

quelle que soit la surface : aucune formalité

- De 5 m² : aucune formalité

- Surélevés et/ou avec fondations profondes

Moins de 20 m² : DP

- Surélevée et/ou avec fondations profondes

Plus de 20 m² : PC

Garage

Moins de 5m² : aucune formalité

Jusqu'à 20m² : DP

Plus de 20m² : PC

Transformation du garage en pièce habitable quelle que soit la superficie : DP



Piscine

• Moins de 10m² non couverte restant moins de 3 mois :

aucune formalité

• moins de 100m² ouverte : DP

• moins de 100m² avec couverture moins de 1.80 de haut : DP

• plus de 100m² et plus de 1.80 de haut en abri et/ou local technique de plus de 20m² : PC

Portail

DP

Cabane en bois....

Moins de 5 m² aucune formalité

Jusqu'à 20 m² : DP

Plus de 20 m² : PC

Mur de clôture

Clôture

DP

Véranda

Terrasse couverte

Moins de 5m² :

aucune formalité

moins de 40 m² : DP

plus de 40 m² : PC

Dans le respect des règles du PLU. (voire en Mairie)

Pour une construction neuve qui dépasse une surface de plancher de 150 m² vous avez l'obligation de recourir à un architecte.

Pour une extension supérieur à 20 m², il en est de même, si la surface de plancher ajouter à celle de l'existant fait que vous dépasser les 150 m².

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT



Quelques rappels :

Les demandes de cartes d'identité et passeport se font uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Pour information, vous pouvez prendre rendez vous sur le site de la mairie du Neubourg : www.le-neubourg.fr dans « démarches en ligne ».

Rappel : On ne change pas une pièce d'identité pour un changement d'adresse (arrêté préfectoral)

- Possibilité de remplir une pré-demande plus besoin de renseigner le formulaire papier en mairie.
- Dispositif valable pour les premières demandes de carte d'identité, les renouvellements en cas de perte, vol du titre ou péremption. ⚠ Pas de possibilité d'anticiper un renouvellement.
- Nécessite de créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> puis saisir l'état civil et l'adresse.
- Attribution d'un numéro de pré-demande de CNI permettant à l'agent de guichet de récupérer facilement les informations enregistrées en ligne.



Attention : la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas du passage au guichet de la Mairie équipée du dispositif de recueil pour la prise des empreintes et le dépôt du dossier (justificatif d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile de - de 3 mois, photo d'identité Conforme, timbre fiscal le cas échéant).

La débrouille du Plateau

Une date à retenir
le 8 mars 2025
salle communale
d'Emanville



Tu as envie de partager ton savoir faire
De faire partie d'une équipe sympathique et
dynamique !

**Viens nous
rejoindre!**



Nous recherchons des BÉNÉVOLES pour les ATELIERS :



JARDIN



**Redonner une seconde vie
aux objets**



Couture crochet tricot

Pour d'autres informations
complémentaires

06 28 29 36 40

ladebrouilleduplateau27@gmail.com



INTERVIEW

Monsieur ETARD, tout d'abord merci d'avoir accepté de vous prêter au jeu de cet interview.

En effet, la rédaction de notre bulletin municipal souhaitait mettre en lumière un habitant membre d'une des grandes et anciennes familles du village.



Monsieur Jean-Pierre ETARD pouvez-vous vous présenter :

Je suis né le 6 novembre 1944 à Emanville chez mes parents.

Mon père était originaire d'Emanville également. Ma mère était native de Rouge-Perrier.

Je fais partie d'une fratrie de 13 enfants, dont 4 habitent encore dans la commune.

Il y a 57 ans j'ai épousé Janine à Emanville. De notre union est née notre fille Nathalie qui nous a donné une petite fille, Marion.

Une anecdote sur la rue du cul d'oison vous revient-elle en mémoire ?

C'est dans cette rue que nous avons fait construire notre maison en 1972.

Il n'y avait à cette époque là qu'une seule habitation neuve et trois anciennes propriétés.

Je suis à la retraite depuis 21 ans après avoir été une bonne partie de ma carrière chauffeur routier dans le domaine agricole en sillonnant les secteurs du nord, de l'ouest, du centre et de l'est de la France.

J'ai participé durant 12 ans à la vie communale pendant le mandat de Monsieur Plancqueel, Maire à l'époque, en tant que conseiller municipal et membre du comité des fêtes. Je n'ai pas poursuivi en raison de mes déplacements.

Pouvez-vous évoquer quelques souvenirs des manifestations auxquelles vous avez participé ?

La fête du village était très importante.

Durant 2 jours, le jeudi de la fête Dieu et le lendemain, diverses attractions, manèges, repas dansants, étaient installés sur la place de la mare, et un feu d'artifice était tiré.

Le 14 juillet était également célébré avec animations.

Des jeux intervillages entre Combon, Ormes, Berville la campagne étaient organisés. Ce qui amenait beaucoup de monde.

A cette époque-là les habitants d'Emanville se côtoyaient et s'entraidaient beaucoup plus que de nos jours.

Avez-vous connu des activités commerciales et artisanales ?

Oui, contrairement à aujourd'hui il y avait de nombreux commerces et artisans :

2 boucheries, 1 bar/restaurant/hôtel, 1 Café/épicerie/pompe à essence, 1 coiffeur, 1 boulanger,

1 bureau de poste, 1 maréchal-ferrant, 1 marchand de chaussures/cordonnier,

1 bourrelier/matelassier, 1 mécanicien, 1 notaire, 1 atelier de précisions, 1 menuiserie, 1 maçon,

sans compter les exploitations agricoles.

Que pensez-vous de l'évolution du village ?

Presque toutes ces activités ont disparu. Quel dommage !

Les mentalités ont également changé.

Difficile de faire bouger la population pour participer aux manifestations proposées.

Pourquoi n'êtes vous plus porte-drapeau pour les commémorations des 8 mai et 11 novembre ?

Tout simplement pour raison de santé, mais je participe toujours aux défilés.

LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Commune d'EMANVILLE (Eure)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal
Séance du 5 juillet 2024 (convocation du 27 juin
2024)

En exercices	Présents	Votants
15	11	12

Le vendredi cinq juillet deux mil vingt-quatre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Mme DUMONT Françoise, 1^{ère} adjointe pour le Maire empêché (L2122-17).

ETAIENT PRESENTS : Thierry DULUT, Françoise DUMONT, BLAISOT Katia, PASQUET Katia, Benoit COMBE, Sandrine DE MAGALAHES, Cendrine CORDIER, Gaëtan MONNIER, LOUVET Eric, Coralie GUIOT, Monique BOURNAUD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : GALLAND Sébastien, Catherine DECAEN donne pouvoir à Thierry DULUT, Pierre MANIERE

ETAIT ABSENT : GIER Fabrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Katia PASQUET

Le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque à propos du précédent compte-rendu de conseil Monsieur le Maire ouvre la séance.

I. CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN PORTANT SUR LA CAPTURE ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANT SANS PROPRIETAIRE OU SANS DETENTEUR

Monsieur le Maire présente en partie le contenu de la convention que propose la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Les communes rencontrent des difficultés dans la gestion des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant dans des lieux publics de la commune. Dans une telle situation, les maires doivent prendre des mesures au titre de leur pouvoir de police afin de limiter la propagation de ces chats. L'article L.211-27 du Code rural et de la pêche maritime prévoit la possibilité au maire d'organiser des campagnes de stérilisation de ces chats.

En raison de la complexité de l'organisation de ces campagnes de stérilisation, le code rural et de la pêche maritime prévoit la possibilité de constituer un service commun entre l'EPCI et les communes.

En l'espèce, le service commun intervient dans le domaine suivant :

- Organisation technique des campagnes de stérilisation des chats non identifiés, sans propriétaire ou détenteur, vivant dans des lieux publics de la commune.

L'organisation dite administrative et relevant des pouvoirs de police propres au maire en la matière (arrêté du maire, information des habitants sur l'opération de stérilisation, ...) reste à la charge des communes.

Cette mutualisation a vocation à aider les communes dans la mise en place technique des campagnes de stérilisation : conventionnement avec association de protection des animaux, trappage des chats, stérilisation des chats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune d'Emanville et la Communauté de communes du Pays du Neubourg.

Ladite convention sera annexée à la présente délibération.

II. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BP COMMUNE : ADMISSION EN NON VALEURS DE TITRES DE RECETTES DE 2015-2018-2019 ET CORRECTION AFFECTATION DU RESULTAT(saisie)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur proposition de Monsieur le Trésorier il est possible d'admettre en non-valeurs certaines sommes restées impayées.

Cette admission en non valeurs fait suite aux poursuites engagées par la Trésorerie restées infructueuses depuis plus de deux ans et en estimant que le nécessaire a été fait et que plus rien ne peut être fait pour récupérer les impayés.

Le Conseil Municipal :

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de la somme de 764.12 € correspondant au non recouvrement du titre correctif n°5 de 48.64 € de 2019 auprès du SIEGE27, du titre 53 de 20 € de 2018 auprès de l'Enseigne La Poste et du titre 18 de 695.48 € de 2015 auprès d'Orange.

Article 2 : DECIDE que le report de l'affectation du résultat sera corrigé car le vote est bien de 348 424.69 € mais une erreur de saisie a créé un écart de 3 414.24 € dans les transmissions des documents budgétaires. Cette somme sera ajoutée au chapitre 002 en recettes de fonctionnement pour rectifier l'erreur.

Article 3 : DECIDE d'inscrire 206.87 € en provisions car Monsieur le Trésorier nous a demandé de constituer des provisions pour ce montant afin d'anticiper le non recouvrement de 5 titres de 2015, 2018 et 2019 annexés à la présente délibération.

Article 4 : DIT que les écritures suivantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours :

Imputations	OUVERT	REDUIT
Rec. Fonct. Chap. 002 art. 002	3414,24 €	
Dép. Fonct. Chap. 011 art.615221		4385,23 €
Dép. Fonct. Chap. 65 art. 6541	764,12	
Dép. Fonct. Chap. 68 art. 6815	206,87 €	
Soit un total de	4385.23 €	4385.23 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité la décision modificative telle qu'énumérée ci-dessus.

III. CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE MARCHE DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit valider l'avis de la commission d'appel d'offres sur le dossier de rénovation de la salle polyvalente.

Pour Mémoire, suite à la délibération n° 20231208 du 15 décembre 2023, nous avons émis le souhait de lancer un appel d'offres pour trouver un maître d'œuvre.

A la date du 13 février 2024 nous avons déclenché l'appel d'offres public à la concurrence via les journaux et plateforme dédiés, avec une date butoir au 30 mars 2024 à 11h30.

A la date du 20 juin 2024 la commission d'appel d'offre s'est réunie pour examiner et choisir l'offre la mieux disante.

La commission a attribué les points suivants aux entreprises suivantes :

Cabinet Just'n Nousse	81,48 points sur 100
Maillet Thibault	80,36 points sur 100
Christian Manière	82.83 points sur 100
Emmanuel Come	77,00 points sur 100
Ulrike Plos	81,59 points sur 100

Aux vues de ces résultats, il est demandé au conseil municipal de valider le choix de de la commission d'appel d'offres soit celle retenue de Christian Manière Architecte pour un total de 82,83 points.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec M Christian Manière, et tous autres documents nécessaires à l'avancement de ce projet.

IV. ADMISSION EN NON VALEURS DE TITRES DE RECETTES DE 2019 : DECISIONMODIFICATIVE N°1 - BP ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur proposition de Monsieur le Trésorier il est possible d'admettre en non-valeurs certaines sommes restées impayées.

Cela concerne une somme de 13.66 € correspondant à un titre non recouvré de 2019 auprès d'Orange. Cette admission en non valeurs fait suite aux poursuites engagées par la Trésorerie restées infructueuses depuis plus de deux ans et en estimant que le nécessaire a été fait et que plus rien ne peut être fait pour récupérer les impayés.

Le Conseil Municipal :

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeurs de la somme de 13.66 € correspondant à l'annulation n° 1 bordereau d'annulation n°1 du 05/12/2019 pour Annulation du Mandat n° 10 sur une facture d'avoir n° 0232670366.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 13.66 €.

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune comme suit.

Section fonctionnement – Dépenses

Diminution :

- Chapitre 011
- Article 61521 – Entreprise de bâtiments

Augmentation :

- Chapitre 65
- Article 6541- Emprunts+13.66€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité la décision modificative telle qu'énumérée ci-dessus.

V. TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU (SUITE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-21-1, Monsieur le Maire expose,

La commune d'Emanville a finalisé en 2021 le diagnostic de son système d'assainissement qui a permis d'observer d'importantes fuites sur débits hydrauliques en cas de pluie en entrée de station d'épuration. Cette étude a abouti sur un programme de travaux de réhabilitation du système d'assainissement que la commune souhaite désormais réaliser.

Dans ce cadre, la Commune d'Emanville a décidé de lancer les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement.

Afin d'engager au plus vite l'opération pour permettre de respecter les échéances, il est proposé d'autoriser par anticipation Monsieur le Maire à signer l'ensemble des marchés nécessaires à la bonne marche de l'opération avec la ou les société(s) qui sera (seront) désignée (s) comme le(s) mieux disante(s) à l'issue des différentes analyses des offres.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que l'opération sera réalisée sous charte qualité des réseaux d'assainissement
- **APPROUVE** la proposition le choix de Monsieur le Maire pour la consultation des entreprises de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant et leurs éventuels avenants dans la limite d'un montant maximum de 650.000 € HT
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 et les années suivantes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération

VII. ACHAT DE LA PARCELLE D 314 – rue Saint-Etienne

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat de la parcelle D 314, dite du calvaire rue Saint-Etienne. Le propriétaire souhaite céder cette parcelle à la commune.

Dans le PLU, cette parcelle est désignée comme réserve foncière pour la défense incendie.

Elle peut aussi servir en cas de fortes pluies pour recevoir les eaux dans le virage Rue Saint-Etienne, car nous n'avons pas le droit de rejeter des eaux de voirie sur un terrain privé.

Le propriétaire cèdera la parcelle au prix de 1.00 € et les frais d'actes notariés s'élève à 200 € environ à la charge de l'acheteur.

A l'écoute de cette proposition, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition de cette parcelle et l'autorise à signer les documents nécessaires.

V. RENOVATION SALLE DES ASSOCIATIONS (SUITE)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les délibérations N° 20230902 et N° 20240303 l'autorisaient, dans le cadre de la rénovation de la salle des associations, à présenter des demandes aux différents organismes pour y solliciter des subventions (DETR, Fond vert, Cœur de village...).

Plusieurs devis avaient été présentés au Conseil dans la première délibération pour l'isolation, changement des huisseries, le changement des radiateurs, la mise aux normes électriques, etc...

La deuxième délibération mettant à jour les montants pour effectuer la demande de subventions le plus justement possible.

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal avait accepté à l'unanimité les deux délibérations.

Cependant, après étude et analyse du dossier avant finalisation, il s'avère qu'il manque encore beaucoup d'éléments non pris en compte pour cette rénovation.

Pour cette raison, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'annuler toutes les demandes actuelles pour ce projet afin de constituer un dossier plus complet et plus proches des besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'abandonner le dossier en l'état et les demandes formulées.

Il sera constitué un nouveau dossier, avec de nouveaux devis et une nouvelle délibération sera prise en conséquence

QUESTIONS DIVERSES :

1. ABRIBUS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il va porter plainte pour les dégradations de l'abribus devant la mairie. En effet, il a été tagué. Il n'y a pas de témoins pour désigner les auteurs.

2. CANTINE

Un membre du Conseil évoque les quantités limitées des repas proposés aux enfants à la cantine. Féculents en quantité mais par exemple pas assez de légumes. Les grammages sont trop restreints. Même les plats adultes sont limités. Il faudrait adapter le grammage aux élèves d'Emanville qui sont plus grands qu'au Plessis.

Il est précisé aussi que le ramassage tous les 15 jours pour les cantines n'est pas pratique car les aliments restent trop longtemps dans le local et cela sent mauvais.

3. RAMASSAGE DES POUBELLES

Les membres du Conseil évoquent la difficulté de s'adapter aux nouvelles conditions de ramassage des poubelles tous les 15 jours.

Cet été la poubelle à déchets ménagers sera ramassée toutes les semaines.

Il est précisé également qu'il faut contacter la Communauté de Communes pour demander une poubelle plus grande. Il y a le site internet et/ou un formulaire pour le faire.

4. LOCAL DE RANGEMENTS DES ASSOCIATIONS

Un membre du Conseil informe les membres du Conseil qu'il est difficile d'accéder au matériel dans le local de rangement des associations.

Monsieur le Maire précise que le local a été prêté pour dépanner une personne qui devait déménager les affaires de son père décédé récemment dans la commune.

Monsieur le Maire organisera une réunion en septembre pour vider, ranger, trier et aménager ce local de manière à ce que chaque association puisse accéder à son matériel.

Un membre du conseil demande s'il est prévu une amélioration de l'accès à ce local dans le marché de rénovation de la salle polyvalente.

5. ABRIBUS COTÉ ECOLE

Un membre du Conseil demande s'il est possible d'agrandir l'abribus du côté de l'école ou d'en mettre un deuxième. En effet, au moment des entrées et sorties de classe il est difficile de rassembler les enfants car il manque de la place une fois que les parents, les poussettes, les enfants et les encadrants sont sous l'abri.

Monsieur le Maire doit demander un devis.

6. EGLISE

Il est à l'étude de faire les travaux pour mettre l'Eglise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Voir une rampe inclinée.

7. COMMEMORATIONS AU MONUMENT AUX MORTS

Un membre du conseil demande s'il serait possible d'intégrer les enfants de l'école d'Emanville aux diverses cérémonies de la commune.

Pourquoi pas, prévoir que les enfants chantent la Marseillaise lors des commémorations.

Les maîtresses d'Ecole sont favorables au projet si la commune souhaite les inviter à participer. Il faudrait aussi prévoir de fermer l'accès aux voitures le temps des cérémonies.

8. ANTENNE ORANGE

L'antenne Orange installée n'est pas encore raccordée car il y a un délai réglementaire d'ouverture à la concurrence pour que les opérateurs la mettent en fonction.

Cette antenne génère une recette pour la commune de 1 800 € correspondant à la location de la parcelle par Orange.

9. RUE MAUBUISSON

Les gros rochers qui ont été posés rue Maubuisson sont destinés à protéger les drains car la circulation de gros engins pourraient les altérer.

La partie enherbée dans cette rue sera entretenue par la commune.

Des hortensias vont être plantés pour embellir l'endroit.

Les travaux devraient être finis le 10 juillet prochain.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20 h 45.

Commune d'EMANVILLE (Eure)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal
Séance du 04 octobre 2024 (convocation du 28 septembre 2024)

En exercices	Présents	Votants
15	11	12

Le vendredi quatre octobre deux mil vingt-quatre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : Thierry DULUT, Françoise DUMONT, BLAISOT Katia, Benoit COMBE, Sandrine DE MAGALAHES, Gaëtan MONNIER, LOUVET Eric, Catherine DECAEN, Coralie GUIOT, Monique BOURNAUD, Sébastien GALLAND

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Cendrine CORDIER, PASQUET Katia donne pouvoir à BLAISOT Katia, Pierre MANIERE

ETAIT ABSENT : GIER Fabrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien GALLAND

Le Conseil Municipal n'ayant pas de remarque à propos du précédent compte-rendu de conseil Monsieur le Maire ouvre la séance et demande un complément à l'ordre du jour soit le choix de l'entreprise pour la révision du PLU.

I. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REVISION DU PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de la commission d'appel d'offres s'est tenue le lundi 30 septembre dernier pour choisir l'entreprise qui sera chargée en tant que Maître d'œuvre de l'élaboration de la révision du PLU.

La société PLANIS a présenté une offre d'un montant de 36 745 € HT

La société GEOSTUDIO a présenté une offre d'un montant de 56 125 € HT

Après dépouillement des offres reçues, la commission a choisie l'entreprise PLANIS.

Le choix prend en compte l'équipe de travail qui suivra le projet, le délai d'exécution et l'historique de la société par rapport aux nombres de projet déjà réalisés dans ce domaine.

Après avoir entendu l'énoncé de Monsieur le Maire et les membres de la commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché et à mettre en œuvre le projet. Il sera demandé d'éventuelles subventions à tout organisme susceptible d'en prodiguer.

II. AIDE FINANCIERE POUR LES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, un membre du Conseil Municipal avait suggéré la possibilité d'apporter une aide financière pour les enfants de la commune scolarisés adhérents d'une association sportive ou culturelle.

Cette solution permettrait de verser la subvention aux parents qui le demandent et non pas aux associations directement.

Après avoir déterminé que cette aide serait attribuée :

- pour les enfants scolarisés de la commune de 3 à 18 ans,
- pour une seule activité par enfant,
- sur facture présentée, avec justificatif de domicile,
- sur demande écrite des parents (et un RIB fourni).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder **20 € par an** de participation communale dans les conditions ci-dessus énoncées aux parents qui en feront la demande et qui fourniront les documents nécessaires.

III. RENOVATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS : NOUVEAU DOSSIER 2024 – NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 20230902 qui l'autorisait à demander des devis et faire des demandes de subventions pour la rénovation de la Salle des Associations.

La délibération 20240303 venait compléter le dossier par l'ajout de deux devis supplémentaires.

Lors de la séance du mois de juillet, le conseil municipal a décidé d'abandonner le dossier en l'état et une délibération d'annulation de la demande de subventions n°20240707 a été transmise pour que soit annulée la subvention déjà accordée.

Monsieur le Maire souhaite présenter un projet plus complet tenant compte des demandes formulées par les membres du conseil.

Plusieurs devis ont été demandés pour :

Travaux et/ou matériel	Coût H.T.
l'isolation par l'extérieur,	23 471.00 €
la réfection des 2 toilettes (normes PMR),	4 083.58 €
la mise aux normes de l'électricité et du compteur	2 440.23 €
le changement des radiateurs,	2 199.74 €
Travaux de maçonnerie pour l'agrandissement des toilettes avec la création d'une nouvelle porte, d'un chemin d'accès, la suppression de la porte qui donne coté rue et la pose de carrelages intégral dans ces toilettes.	14 107.25 €
le changement des huisseries et l'ajout de nouvelles	12 354 €
l'isolation du faux plafond,	7 043.75 €
volets roulants en aluminium isolés	4 201.00 €
Total	69 900.55 €

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité de présenter cette demande de travaux aux différents organismes pour y solliciter des subventions (DETR, Fond vert, Cœur de village...).

A réception des différentes réponses, le conseil municipal statuera sur les travaux à effectuer ou non.

Par ailleurs, les membres du Conseil souhaiteraient demander des devis pour faire l'estimation d'une éventuelle démolition pour comparer les coûts entre la rénovation projetée ci-avant et une éventuelle reconstruction totale.

IV. MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure en date du 27 Juin 2024,

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion de l'Eure avait proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de l'Eure désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de l'Eure sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion de l'Eure.
- Le Centre de Gestion de l'Eure signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

V. PARTICIPATION A L'ACTION « ELU.E.S RURALE.S RELAIS DE L'EGALITE » ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal,

L'initiative ERRE « Élu.e.s Ruraux Relais de l'Égalité », proposée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Lors de son congrès national en septembre 2021, dédié à « La Femme, la République, la Commune », l'AMRF a lancé l'action ERRE, une démarche qui s'inscrit dans la lutte contre les violences conjugales initiée par le gouvernement en 2019.

Devant le fait alarmant que 54% des féminicides surviennent dans les zones rurales, l'AMRF vise à créer un réseau d'élus mobilisés pour lutter contre les violences intrafamiliales, tout en œuvrant pour l'égalité.

Une **formation gratuite spéciale « élus »** sera proposée à chaque élu(e) relais pour l'initier à l'accueil des personnes et savoir les orienter vers les services adaptés.

Ce **réseau regroupera** les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer les synergies locales (exemple : La Gendarmerie, le CIDFF, DDDFE, Accueil Service, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « **RELAIS** » : **repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.**

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte aux lettres en mairie)
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé garantissant la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour entrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Peut mettre en place des actions de sensibilisation auprès de divers publics – prévention auprès des

jeunes par exemple

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de soutenir cette action et désigne Mme Françoise DUMONT, 1^{ère} adjointe comme « élue rurale relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal.

VI. ABRIBUS

Pour répondre à la demande concernant l'éventuel agrandissement de l'abribus, Monsieur le Maire a fait établir des devis avec et sans bardages car il faut savoir avant tout s'il sera possible coller un autre abribus à l'existant et si les dimensions n'empiéteront pas sur le parking.

La décision est donc reportée pour le moment.

VII. ACHAT TABLES ET CHAISES POUR L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fermeture de classe à Barquet, l'école d'Emanville accueille des enfants en CE1.

Le mobilier n'étant pas adapté à leur taille, il faut procéder à un achat de tables et de chaises. Il sera inscrit 1 700 € au chapitre 21 à l'article 2184.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 1 voix « CONTRE », 0 ABSTENTION, 11 voix « POUR » d'autoriser l'achat de ce mobilier et d'inscrire la dépense au BP 2024.

VIII. DECISION MODIFICATIVE N°2 - BP COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut ajuster le budget pour prendre en compte :

- l'attribution d'un aide aux parents pour les enfants qui ont des activités sportives et culturelles au chapitre 65,
- un achat de tables et de chaises pour l'école est nécessaire et doit être inscrit au chapitre 21.
- Il faut également prendre en compte un supplément à l'article 2151 pour le paiement des travaux rue Maubuisson,
- et pour ces mêmes travaux un fonds de concours doit être inscrit en

recettes. Pour ces raisons les opérations ci-dessous sont à inscrire :

DEPENSES			RECETTES		
Imputations	Crédits		Imputations	Crédits	
	Ouvert	Réduit		Ouvert	Réduit
Fonctionnement			Investissement		
011 - Charges à caractère général			21 - Virement de la section d'exploitation	8 800 €	
615221 - Bâtiments publics		8 950 €			
023 - Virement à la section d'invest.	8 800 €				
65 - Charges de gestion courante			13 - Subventions d'investissement		
65134 – Aides	1 000 €		13251 – Communauté de Communes	18 900 €	
65748 - Personnes de droit privé (Assoc.)		850 €			
Investissement					
2151 - Réseaux de voirie	26 000 €				
2184 - Mobilier	1 700 €				
Sous -Total	36 600 €	9 800 €	Sous -Total	27 700 €	0 €
TOTAL	27 700 €		TOTAL	27 700 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité la décision modificative telle qu'énumérée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

1. DECORATION DE NOEL

Il est demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir prévoir le renouvellement des décorations prévues pour le sapin 2024.

2. AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire souhaite informer les membres du conseil que malgré les annonces faites par le gouvernement sur la baisse du budget alloué à La Poste pour la gestion des Agences Postales Communales pour le moment l'agence Postale d'Emanville n'est pas concernée.

3. CHANGEMENT DU JOUR DE REUNION DE CONSEIL

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils seraient favorables au changement du jour de réunion de conseil pour le positionner le jeudi.

En effet, la secrétaire de mairie étant sur place le jeudi cela lui éviterait un voyage intercommunal pour revenir le vendredi.

Par ailleurs, quelques membres du conseil ne sont pas disponibles aisément le vendredi. Et enfin, le vendredi est parfois utilisé pour partir en week-end de trois jours.

Quelques membres n'étant pas favorables au changement : la question est close.

4. VITESSE RUE SAINT-ETIENNE

La commission travaux continue d'étudier les manières de réduire la vitesse dans la commune.

Monsieur le Maire indique au Conseil que le département ne souhaite pas intervenir dans cette démarche pour la rue Saint-Etienne par exemple bien que ce soit une départementale. Le département laisse le soin au Maire de prendre les décisions adéquates et en assumer la responsabilité et le coût.

Il faudrait également intervenir au niveau de la rue des laineries tant pour son état que pour la vitesse.

5. RPQS - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de leur transmettre le RPQS.

En effet, il s'avère que les tests réalisés révèlent de plus en plus de produits toxiques contenu dans l'eau potable et ce rapport y fait référence en plus d'indiquer la décomposition du coût de l'eau.

Ces problèmes vont entraîner des obligations de création de centrales de traitements par charbons actifs. Ce document a pour objectif d'informer les usagers. Il est donc consultable en Mairie par tous.

6. COMMERCE

A ce jour, Monsieur le Maire n'a pas d'information sur la possible réouverture ou non du commerce.

7. DEGRADATION DE L'ABRIBUS

Pour le moment, il n'y a pas d'information au sujet de la plainte qui a été déposée par la commune pour les dégradations faites sur l'abribus situé devant la mairie.

8. MONUMENTS AUX MORTS

Pour la cérémonie du 11 novembre, les maitresses d'école ont été invitées afin que les enfants scolarisés à Emanville puissent assister à la cérémonie.

Le projet d'aménagement et d'amélioration du monument aux morts est toujours d'actualité.

Par ailleurs, il a été étudié d'éventuellement le changer de place et/ou de sens par la route car c'est un peu dangereux lors des cérémonies. Cependant, dans les autres communes, il est tourné vers la route aussi. Pour le moment, il ne sera pas déplacé.

Le pavement de l'allée est toujours prévu. Et le fleurissement sera amélioré.

9. REPAS DES ANCIENS

Monsieur le Maire rappelle que le repas des anciens aura lieu le 20 octobre prochain et demande aux membres du conseil de bien vouloir être présents autant que possible.

10. ECLAIRAGE PUBLIQUE

Un membre du Conseil évoque la manière dont les nouveaux lampadaires éclairent le lotissement des Bleuets. Il semble qu'ils n'aient pas un rayon assez large. Ils éclairent beaucoup aux pieds des lampadaires et pas assez autour.

Monsieur le Maire explique que l'orientation est faite de manière à ce qu'ils n'éclairent pas les habitations et la puissance est également adaptée pour ne pas gêner non plus les habitations.

Cependant, il reste des zones d'ombres malgré la satisfaction dans l'ensemble des riverains.

11. LOCAL DE RANGEMENT

Un membre du Conseil évoque le problème du rangement du local associatif qui ne permet un accès facile au matériel utilisé par les associations.

Il est demandé également s'il au moment de la rénovation de salle des fêtes il serait possible de prévoir le changement de la porte de ce local.

12. ECLAIRAGE RUE SAINT-ETIENNE

Il est évoqué la panne d'éclairage en cours sur la rue Saint-Etienne et au niveau de l'abribus. Cela représente un danger pour les enfants qui se rendent aux cars le matin et qui en descendent le soir.

En effet, il y a une panne sur le réseau.

Un système provisoire va être installé le temps des réparations du réseau.

13. ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Il est rappelé que l'entretien des trottoirs doit être fait par les particuliers.

14. ENTRETIEN DU CHEMIN PRES DU TERRAIN DE PETANQUE

Il est rappelé que l'entretien des haies doit être fait par les particuliers.

Par ailleurs, un membre du conseil demande s'il est possible de stabiliser les chemins voire de les gravillonner.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h10.

VOTRE AVIS NOUS INTERRESSE...

-
-
-
-

Cette page vous est dédiée

Vous pouvez nous la transmettre en Mairie

Le bulletin municipal

Directeur de la publication : Thierry DULUT, Maire de la commune

Membres de la commission : Katia PASQUET, Monique BOURNAUD, Coralie GUIOT,
conseillère municipale

BONNES FÊTES A TOUS

